

Le 13 mars 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-094**

Tourisme

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de structuration d'une offre VTT sur l'espace dénommé « Destination Grand Air »

Groupement de commandes entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (coordonnateur), Ambert Livradois Forez Communauté, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Loire Forez Agglomération, Vichy Communauté et Roannais Agglomération

Certifié exécutoire	<b>20 MARS 2023</b>
Reçu en préfecture	<b>17 MARS 2023</b>
Publié	<b>20 MARS 2023</b>

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1414-3 relatif aux groupements de commandes ;

Vu les dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, notamment la compétence obligatoire « Développement économique » et plus particulièrement la promotion du tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver toute convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant à une convention de groupement de commandes ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération et cinq EPCI voisins (Ambert Livradois Forez Communauté, Communauté de communes du Pays d'Urfé, Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, Loire Forez Agglomération et Vichy Communauté) ont créé et aménagé un espace VTT dénommé « Destination Grand Air » comprenant plus de 150 circuits et 3 730 km de sentiers balisés et labélisés FFC de tous niveaux, répartis sur l'ensemble de leurs territoires ;

Considérant que ces différents acteurs ont maintenant besoin de se coordonner pour engager une nouvelle étape visant à promouvoir cet espace, le faire émerger sur le marché national, voire international, organiser une offre de services adaptée et attractive ;

Considérant pour ce faire, que les EPCI susvisés ont décidé de s'associer dans le cadre d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude commune visant à la structuration d'une offre VTT, la définition d'un positionnement marketing sur le territoire actuellement désigné sous l'appellation « Destination Grand Air » et la mise en place d'une gouvernance qui assurera la pérennité du projet ;

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, sise 47 Avenue du général de Gaulle à 63300 THIERS, est désignée comme coordonnateur ;

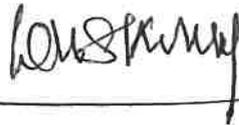
Considérant que le groupement de commandes est constitué temporairement en vue de la passation du/des marché(s) relatif(s) à l'étude marketing susvisée, dans le respect du code de la commande publique et des dispositions applicables aux collectivités territoriales ;

Considérant que le marché sera attribué par l'autorité compétente du coordonnateur ;

## **DECIDE**

- De constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (coordonnateur), Ambert Livradois Forez Communauté, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Loire Forez Agglomération, Vichy Communauté et Roannais Agglomération ;
- De préciser que ce groupement est créé en vue de la passation d'un marché commun aux membres du groupement pour la réalisation d'une étude visant à la structuration d'une offre VTT ;
- D'approuver la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ;
- De préciser que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne est désignée en qualité de coordonnateur du groupement de commandes et qu'à ce titre elle est chargée d'organiser la procédure de passation du ou des marchés ;
- De dire que les frais relatifs au groupement de commandes seront réglés sur les crédits ouverts à cet effet au budget concerné.

*Par délégation du conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation,  
**Jacques TRONCY**  
Vice-Président délégué aux finances  
Et aux achats publics*



---